

l'achat en bloc d'énergie des compagnies productrices et pour sa transmission et sa vente aux municipalités, sociétés et particuliers. Le premier tronçon de ligne de transmission, terminé en 1920, s'étendait de Winnipeg à Portage-la-Prairie.

Les dix premières années, l'énergie était achetée en bloc du réseau hydro-électrique de Winnipeg. Au terme de cette période, l'accord relatif aux chutes Seven-Sisters conclu entre le gouvernement du Manitoba et la *Winnipeg Electric Company* a réservé une tranche d'énergie à la Commission.

La loi de 1931 sur la Commission de l'énergie du Manitoba est venue réorganiser l'administration du service en annulant les contrats de vente en bloc et en inaugurant le service direct au consommateur et aux municipalités et villes n'ayant de contrat que pour l'éclairage des rues. Ainsi, la Commission a pu adopter une ligne de conduite qui lui permit dans la suite d'appliquer un tarif uniforme à toutes les villes et tous les villages, indépendamment de la distance de la source d'approvisionnement et du peu de densité de la population.

L'expansion de l'entreprise depuis 1931 souligne l'importance de la réorganisation. En 1931, le réseau alimentait 56 cités, villes et villages; en 1948, 281 agglomérations sont desservies. Au cours de la même période, le revenu de l'entreprise passe de \$700,000 à plus de \$3,284,000. Les diminutions de tarif ont réduit de moitié le coût moyen par kilowatt-heure au client.

L'extension du réseau à la majorité des cités, villes et villages de la province a permis à la Commission d'envisager l'électrification des fermes. La Commission d'enquête sur l'électrification du Manitoba, chargée par le gouvernement en 1942 d'étudier l'électrification des fermes, signalait dans son rapport que le service d'électricité pouvait être étendu à 90 p. 100 des fermes au moins. Antérieurement, des fermes isolées ou de petits groupes de fermes situées à proximité des lignes de transmission à bas voltage étaient reliées moyennant paiement.

L'exécution du programme d'électrification des fermes a commencé à titre d'expérience en 1945 lorsque des lignes de transmission ont été établies pour desservir 674 fermes dans sept régions d'essai. En vertu du programme, la Commission assume les frais de la construction de la ligne de transmission jusque chez le fermier, qui lui se charge de la pose des fils dans la basse-cour et les bâtiments et de l'achat des accessoires. La pénurie de matériaux après la guerre a limité le programme à 1,500 fermes en 1946 et 3,500 en 1947. L'adoption des poteaux de pin gris du Manitoba et l'établissement d'une manufacture de transformateurs ainsi, que de diverses fabriques d'armements métalliques de ligne de transmission sur poteaux dans la province ont permis à la Commission de revenir en 1948 à son programme primitif d'électrification de 5,000 fermes par année; le service s'étendra à 22,000 fermes lorsque les travaux de 1950 seront terminés.

En conjonction avec le programme d'électrification des fermes, la Commission est à achever un programme s'étendant à toute localité comptant au moins 20 personnes et située dans les limites où il est économiquement possible d'assurer le service. Depuis la reprise du programme après la guerre, 197 villes, villages et hameaux ont bénéficié du service. Une fois les travaux de 1950 terminés, 391 localités seront desservies par la Commission.

Saskatchewan.—La Commission de Saskatchewan a été établie en 1929 en vertu de la loi sur la Commission de l'énergie (S.R.S., 1940, chap. 33) qui l'autorise à produire, vendre et fournir l'énergie électrique, acquérir et aménager des